Sécheresse et catastrophe naturelle

- VU 5 FOIS
- LE 05/09/2017 À 05:00

Par arrêté interministériel du 25 juillet 2017 paru au Journal Officiel du 1er septembre 2017, les communes de : Bousse, Boust, Coin-lès-Cuvry, Courcelles-sur-Nied, Distroff, Guénange, Hayange, Louvigny, Metz, Ogy, Pournoy-la- Grasse, Rombas, Saint-Julien-lès-Metz, Sorbey, Vigy, et Volstroff ont été reconnues en état de catastrophe naturelle dans le département de la Moselle pour les mouvements de terrain différentiels liés à la sécheresse/réhydratation des sols du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016.

Les personnes ayant subi des dommages disposent de 10 jours ouvrés, à compter de cette publication au Journal Officiel, pour déclarer les dégâts liés à ces sinistres à leur assureur.